



Non à la Loi Duplomb – Pour la
santé, la sécurité, l'intelligence
collective.

Date limite de recueil des
signatures

17/07/2026

PÉTITION



La plateforme des pétitions de l'Assemblée nationale permet aux citoyens d'adresser des pétitions à l'Assemblée nationale et de signer des pétitions déjà déposées.

Chaque pétition est attribuée à l'une des huit commissions permanentes de l'Assemblée nationale, en fonction de la thématique qu'elle aborde. Les pétitions ayant recueilli au moins 100 000 signatures sont mises en ligne sur le site de l'Assemblée nationale pour plus de visibilité.

Après attribution de la pétition à une commission, les députés de la commission désignent un député-rapporteur qui propose ensuite soit d'examiner le texte au cours d'un débat faisant l'objet d'un rapport parlementaire, soit de classer la pétition.

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

Personnaliser

Tout refuser

Tout accepter

Non à la Loi Duplomb — Pour la santé, la sécurité, l'intelligence collective.

 **Eleonore PATTERY** 10/07/2025 Identifiant: N°3014

Je m'appelle Eléonore PATTERY, j'ai 23 ans, et je suis actuellement en Master QSE et RSE (Qualité, Sécurité, Environnement / Responsabilité Sociétale des Entreprises).

En tant que future professionnelle de la santé environnementale et de la responsabilité collective, j'apprends chaque jour à appliquer ce que vous — législateurs — refusez aujourd'hui de respecter vous-mêmes.

La Loi Duplomb est une aberration scientifique, éthique, environnementale et sanitaire.

Elle représente une attaque frontale contre la santé publique, la biodiversité, la cohérence des politiques climatiques, la sécurité alimentaire, et le bon sens.

- Cette loi est un acte dangereux.

Pour les travailleurs, les habitants, les écosystèmes, les services écosystémiques, et pour l'humanité tout entière.

Elle fragilise les réseaux trophiques et compromet la stabilité de notre environnement — dont nous dépendons intégralement.

Nous sommes ce que nous mangeons, et vous voulez nous faire manger quoi ? Du poison.

 Les grands textes l'avaient déjà dit :

Le rapport Brundtland, l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire (MEA), les rapports du GIEC, les études de l'OMS, de l'INRAE, de Santé Publique France... Tous alertent depuis des décennies sur les conséquences des politiques destructrices du vivant et de la santé.

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez activer

701 267

/500 000

SIGNATURES

IDENTIFIEZ-VOUS
POUR SIGNER LA
PÉTITION

Partager ➔

Intégrer ↗

notable sur l'environnement des territoires concernés, les interactions

des écosystèmes, des êtres vivants et des milieux naturels ou aménagés
; »

Et la LOI constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005 relative à la
Charte de l'environnement (JORF n°0051 du 2 mars 2005 page 3697)
(annexée à la Constitution de 1958) dans son chapitre 1er :

« Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et
respectueux de la santé. »

En validant cette loi, vous violez potentiellement ce droit
constitutionnel, et portez atteinte à l'obligation de précaution, pourtant
consacrée par le principe n°15 de la Déclaration de Rio et repris dans
notre droit.

Je m'oppose donc à la Loi Duplomb.

Par cette pétition, je demande :

- Son abrogation immédiate ;
- La révision démocratique des conditions dans lesquelles elle a été
adoptée ;
- La consultation citoyenne des acteurs de la santé, de l'agriculture, de
l'écologie et du droit.

Aujourd'hui je suis seule à écrire, mais non seule à le penser.

Commission des affaires économiques



Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ceux que vous souhaitez
activer

Foire

ilité

Cookies

Panneau de gestion des cookies